

COMMUNICATION AU CONSEIL COMMUNAL  
N° 07-2024

SÉANCE DU 30 OCTOBRE 2024

**Boucllement du préavis N° 13-2017 - Création d'un espace muséal  
C.F. Ramuz à La Muette et constitution de la Fondation La Muette**

---

Monsieur le Président,  
Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers communaux,

La présente communication a pour but de renseigner votre Conseil sur la décision prise par la Municipalité de procéder au boucllement du crédit de CHF 1'181'000.00 accordé le 21 juin 2017 (préavis N° 13-2017), destiné à la création d'un espace muséal consacré à C. F. Ramuz à la Muette et à la constitution de la Fondation La Muette.

Pour mémoire, la Fondation La Muette a été constituée le 23 novembre 2020 et *La Muette – espaces littéraires* a été inaugurée le 21 septembre 2023.

Le décompte final s'établit comme suit :

Crédit d'investissement voté pour la création de l'espace muséal C.F. Ramuz :	CHF	1'131'000.00
Total des dépenses du projet	CHF	<u>1'126'953.14</u>
Différence disponible	CHF	<u>4'046.86</u>

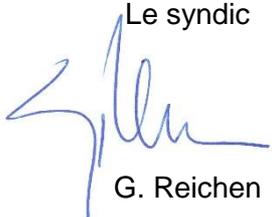
Conformément au préavis 13-2017, la Fondation La Muette a été dotée d'un capital de départ de CHF 50'000.00 ; ce montant sera amorti par un prélèvement sur le fonds « sports, culture et loisirs » (compte N°9233.140.00) en 2025.

Au final, le montant de CHF 1'126'953.14 sera amorti par annuités égales dès le 1<sup>er</sup> janvier 2025, sur une période de 5 ans pour le crédit d'étude et l'aménagement du contenu muséal et sur une période de 30 ans pour les travaux de création de l'espace muséal et la quote-part de la Ville de Pully dans le projet de rénovation générale.

Communication approuvée par la Municipalité dans sa séance du 2 octobre 2024.

Au nom de la Municipalité

Le syndic



G. Reichen



Le secrétaire



Ph. Steiner